

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE – SESSION 2024 (décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015, arrêté du 20 juillet 2015 et circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015)

BIR n°XX du 9 septembre 2024
Réf : DEC6

L'examen d'accès au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est ouvert au titre de la session 2024.

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour pouvoir se présenter au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, les candidats doivent être soit :

- enseignants du second degré titulaires
- conseillers principaux d'éducation titulaires
- enseignants et conseillers principaux d'éducation en contrat à durée indéterminée

et

- justifier d'au moins 5 années de services accomplis en qualité d'enseignants du second degré ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire.

Aucune dérogation aux conditions énumérées ci-dessus n'est accordée.

II - CANDIDATURES

A – DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le lien permettant aux candidats de s'inscrire sera disponible sur le site du rectorat de l'académie de Lyon à l'adresse suivante :

<https://www.ac-lyon.fr/la-certification-caffa-123160>

DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 A 12 HEURES AU MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 À 17 HEURES

Ces dates sont impératives.

B - DATES ET MODALITES DE RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉ OU DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives devra être **renvoyé par courriel à :**
dec6-caffa@ac-lyon.fr en précisant en objet « **Inscription Admissibilité ou Admission - NOM DE NAISSANCE/NOM MARITAL PRENOM** » **au plus tard le MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 À 17 HEURES.**

- **ADMISSIBILITE :**

Le rapport d'activité de cinq pages dactylographiées au plus (hors annexes : celles-ci pouvant comporter tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer le jury sur cette activité) **ainsi que les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) devront être adressés au bureau DEC6 en 1 seul exemplaire au plus tard le lundi 6 janvier 2025. Un envoi en lettre suivie est conseillé.**

Une version électronique du rapport sous la forme d'**un seul fichier** au format .pdf doit également être envoyée l'adresse suivante : dec6-caffa@ac-lyon.fr en précisant objet « **Rapport d'activité-Nom de naissance/nom marital/prénom** » **au plus tard le lundi 6 janvier 2025 à 17 heures.**

- **ADMISSION POUR LES CANDIDATS DEJA ADMISSIBLES :**

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation, **devra être adressé au bureau DEC6 en 1 seul exemplaire au plus tard le mercredi 19 mars 2025. Un envoi en lettre suivie est conseillé.**

Une version électronique du mémoire professionnel sous la forme d'**un seul fichier** au format .pdf devra également être envoyée, à l'adresse suivante : dec6-caffa@ac-lyon.fr en précisant objet « **Mémoire – CAFFA – Nom de naissance/nom marital/prénom** » **au plus tard le mercredi 19 mars 2025 à 17 heures.**

Aucun dossier, rapport ou mémoire professionnel déposé, posté ou envoyé hors délai ne pourra être pris en compte.

Tout retard consécutif à la transmission par l'intermédiaire d'un établissement ou d'un service administratif entraînera le rejet de la candidature pour forclusion.

III – MODALITES DE L'EXAMEN

L'examen pour l'obtention du CAFFA se déroule sur deux années. La première année est consacrée à l'admissibilité, la seconde à l'admission. Les candidats déclarés admissibles doivent déposer un dossier d'inscription aux épreuves d'admission au titre de l'année de leur choix.

- **Admissibilité :**

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury qui s'appuie sur un rapport d'activité fourni par le candidat. Ce rapport consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel. Le candidat présente une expérience professionnelle significative, notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation.

Epreuves : mercredi 29 et jeudi 30 janvier 2025 (Dates prévisionnelles).

- **Admission :**

L'admission consiste en une épreuve de pratique professionnelle (au choix du candidat, au moment de l'inscription, entre une analyse de pratique et l'animation d'une action de formation) et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Le candidat fait part de son choix avant le mois de décembre de la seconde année.

Le choix du sujet de mémoire est libre.

Epreuve de pratique professionnelle : du lundi 14 octobre 2024 au mercredi 19 mars 2025

Epreuves de soutenance : mercredi 2 et jeudi 3 avril 2025 (Dates prévisionnelles).

ATTENTION :

UNE RÉUNION D'INFORMATION EN DISTANCIEL SE TIENDRA LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 A 17H00

(<https://visio->

[agents.education.fr/meeting/signin/invite/368351/creator/28751/hash/920a3d68580e3e3034d477a72e1c6376de05c29b](https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/368351/creator/28751/hash/920a3d68580e3e3034d477a72e1c6376de05c29b))

L'inscription aux parcours de formation proposés par l'E AFC se fera automatiquement suite à votre inscription auprès de la DEC. Les séances de formation se déroulent le mercredi après-midi en présentiel/distanciel et débutent le 16/10/2024 pour le parcours « Admissibilité au CAFFA » et le 09/10/2024 pour le parcours « Admission au CAFFA ».